



CENTRE
CHIRURGICAL **ADR**

le parcours du patient

■ Site Gentilly :
6, rue Colette
54000 Nancy

■ Site Essey lès Nancy :
6, avenue Foch
54270 Essey lès Nancy

Tél. secrétariat :
03 83 93 57 60

ÉTAPE 1

La consultation chez le Médecin Généraliste

Vous souffrez d'une pathologie ostéo-articulaire ? Nous vous recommandons de prendre un rendez-vous chez votre médecin traitant. Il pourra évaluer la situation et le besoin d'une consultation chirurgicale. Il pourra également avancer dans le diagnostic de votre problème par la prescription d'examen complémentaire (Radiographie, Scanner, IRM, Electromyogramme...).

ÉTAPE 2

La prise de rendez-vous

Vous pouvez facilement prendre rendez-vous avec l'un de nos chirurgiens

- par Internet sur www.doctolib.fr
- par téléphone auprès de notre secrétariat au **03 83 93 57 60** aux heures d'ouverture du cabinet.

Un rappel par mail ou sms vous sera transmis le jour précédent la consultation.

Merci de nous prévenir en cas d'empêchement le plus tôt possible soit par téléphone soit en annulant votre consultation via www.doctolib.fr

ÉTAPE 3

Le jour de la consultation

Dans le contexte sanitaire actuelle, venez au maximum 10 min avant l'heure de votre rendez-vous.

Pensez à rapporter **l'ensemble des pièces de votre dossier médical** :

- lettre de votre médecin traitant,
- courriers médicaux,
- radiographie, scanner, IRM, électromyogramme.

Pensez également à votre carte vitale, votre moyen de paiement, et éventuellement votre attestations (CMU, ACS, justificatif d'accident de travail / maladie professionnelle).

Au cours de la consultation chirurgicale, **une intervention peut être décidée**. Le chirurgien vous donnera une information claire loyale et appropriée sur votre problème, et sur l'intervention. N'hésitez pas à bien poser toutes les questions au chirurgien et à reprendre contact au besoin en cas d'éléments non compris.

Le chirurgien vous transmettra en collaboration avec sa secrétaire des documents d'information, un questionnaire de pré-anesthésie à remplir avant la consultation d'anesthésie, un devis à adresser à votre mutuelle et les ordonnances nécessaires pour l'intervention chirurgicale et notamment le post opératoire.

ÉTAPE 4

Avant l'intervention

Vous devez prendre au plus tôt **rendez-vous avec un médecin anesthésiste** sauf sur demande du chirurgien (en cas d'anesthésie locale pure). Le questionnaire pré-anesthésie devra être rempli. D'autres bilans (prises de sang / consultation cardiologique / dentaire / analyse d'urine) peuvent vous être demandés jusqu'à l'intervention.

En cas d'hospitalisation, une **réservation de chambre** à la clinique est nécessaire.

Nous vous avons donné **les ordonnances** d'antalgiques, de pansements et d'attelle au cours de la consultation chirurgicale. Cela vous permet d'aller à la pharmacie AVANT l'intervention. N'hésitez pas à contacter également votre infirmière ou kinésithérapeute au besoin pour anticiper et faciliter les démarches.

ÉTAPE 5

Le jour de l'intervention

Présentez vous à l'accueil de la clinique (Gentilly ou Louis Pasteur) à l'heure demandée.

Pensez à bien vous munir de vos examens complémentaires (imagerie) et du matériel orthopédique prescrit (attelle, cannes, bas de contention...).

Vous devrez être à jeun depuis la veille minuit (pas de boisson, aliment, tabac) sauf ordre contraire du médecin anesthésiste.

Le Consentement éclairé ou autorisation parentale si patient mineur devra être présent dans votre dossier.

Règles d'hygiène avant l'intervention : vous devez prendre une douche avec un savon antiseptique la veille et le matin de l'intervention. Les ongles doivent être courts et propres sans vernis. Un rasage de la zone opérée peut vous être demandée.

Évitez de prendre des objets de valeurs (bijoux, argents, ordinateurs...).

ÉTAPE 6

Après l'intervention

Le courrier pour le médecin traitant vous sera transmis ou envoyé directement. Il précisera les consignes post opératoires. S'il vous manque un document ou ordonnance, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

Le retour à domicile se fera grâce à un accompagnant personnel ou via un VSL.

Vous serez alors sous la surveillance de votre médecin traitant.

L'équipe chirurgicale est évidemment disponible en cas de problème (douleurs, cicatrices...) ou pour la moindre question (appel du secrétariat).

Rendez vous de contrôle post-opératoire

La consultation post opératoire a été fixée avant l'intervention et le carton vous a déjà été remis. En cas d'absence ou de perte de ce carton, vous pourrez appeler le secrétariat ou vous rendre sur www.doctolib.fr

Un bilan d'imagerie (radiographie) peut vous être demandé avant le rendez-vous de contrôle : n'oubliez de l'organiser en amont de la consultation.